

# Communiqué interne

Pour affichage immédiat

## **LA VAPEUR DE L'INCINERATEUR : UNE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE POUR L'HOPITAL DE L'ENFANT-JESUS**

Québec, le 21 novembre 2019 – La Ville de Québec et le CHU de Québec – Université Laval (CHU) ont annoncé aujourd'hui un partenariat prometteur pour valoriser la vapeur de l'incinérateur de Québec. Ce partenariat vise à réaliser un projet novateur qui permettra au CHU de devenir le premier centre hospitalier universitaire de cette envergure carboneutre au Québec.

Le projet prévoit la mise en place d'une conduite souterraine de 2,2 kilomètres qui transportera la vapeur produite en surplus à l'incinérateur vers une centrale de triénergie, située sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Cette centrale transformera la vapeur en énergie pour répondre aux besoins de l'hôpital en chauffage, climatisation.

« La vapeur excédentaire que nous produisons à l'incinérateur est une source d'énergie que nous gaspillons chaque jour faute d'utilisateurs, a expliqué le maire de Québec, M. Régis Labeaume. En devenant partenaire avec le CHU, nous créons ensemble un projet d'économie circulaire où les matières résiduelles générées par le centre hospitalier reviendront à la source pour répondre à ses besoins énergétiques. »

Ce partenariat prometteur a l'avantage d'être cohérent avec les orientations stratégiques des deux organisations au chapitre du développement durable. Remplacer la source d'énergie actuelle du CHU pour une énergie renouvelable produite à partir des matières résiduelles permet :

- D'améliorer la santé humaine en diminuant les impacts environnementaux de la consommation d'énergie en valorisant la vapeur produite par les déchets;
- D'offrir un milieu de vie de qualité pour les citoyens.

« Ce projet, qui s'inscrit dans un objectif de santé durable, permettra de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de 95 % par année, équivalent à 2 500 voitures et de consommer 60 000 000 litres d'eau potable de moins par année, équivalent à 2 000 piscines hors-terre de 18 pieds, a précisé M. Martin Beaumont, président-directeur général du CHU de Québec-Université Laval. Les économies réalisées grâce à ce projet seront réinjectées dans les soins de santé et dans des projets de développement durable ».

### **Conditions pour la réalisation du projet**

Un avis de la Direction régionale de santé publique (DSP) confirme le soutien au projet de valorisation de la vapeur de l'incinérateur pour le CHU à certaines conditions.

En effet, la Direction de santé publique demande à la Ville de respecter les conditions suivantes :

- Respecter les normes d'émissions environnementales;
- Procéder à un audit externe des procédés d'épuration des gaz;

- Procéder à une analyse par un organisme ou une firme externe indépendante des impacts environnementaux de l'incinération;
- Procéder à une analyse de l'utilisation actuelle et future de l'incinérateur dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);
- Soumettre un plan de communication structurant.

La Direction de santé publique pose également une condition au CHU :

- Maintenir en fonction une centrale énergétique autonome pouvant combler les besoins du site hospitalier indépendamment de l'approvisionnement en vapeur.

« Toute diminution d'émission de polluants et de gaz à effet de serre doit être encouragée. Or, ce projet est une preuve qu'on peut réduire collectivement nos émissions et travailler à la recherche de solutions durables, a déclaré le directeur de la santé publique de la Capitale-Nationale, Dr François Desbiens. J'en profite pour souligner que le CHU de Québec-Université Laval, avec ce projet, s'inscrit comme leader dans le réseau de la santé à cet égard. C'est vers ce type d'initiative que les établissements de santé devront se tourner dans l'avenir. »

Les deux partenaires se sont engagés à respecter les conditions et la Ville est déjà en action pour y parvenir.

### **Un avis externe concluant**

Afin de respecter une des conditions de la DSP, la Ville de Québec a demandé à la Chaire éco-conseil de UQAC dirigée par le biologiste, M. Claude Villeneuve, d'analyser différents scénarios de gestion des matières résiduelles pour la ville de Québec avec et sans la présence de l'incinérateur.

Le rapport de la Chaire éco-conseil conclut que le projet d'amélioration de l'incinérateur jumelé à la vente de la vapeur à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et à la mise en service d'un centre de biométhanisation présente des impacts positifs relativement à la situation actuelle. Parmi ceux-ci, la réduction de gaz à effet de serre par l'utilisation d'une énergie renouvelable, la réduction de la quantité des matières incinérées par la biométhanisation des résidus alimentaires et le respect de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et les objectifs de développement durable des Nations Unies. De fait, une amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources et une diminution de la pollution atmosphérique pouvant affecter la santé sont à prévoir.

Un scénario sans la présence de l'incinérateur laisse entrevoir une possible augmentation de la pollution atmosphérique dans la mesure où les entreprises qui utilisent actuellement la vapeur, Glassine et White Birch et éventuellement le CHU, devraient produire leur propre vapeur à l'aide de biomasse et de gaz naturel.

Pour consulter le rapport de la Chaire éco-conseil de l'UQAC, il suffit de consulter le <http://www.ville.quebec.qc.ca> dans la rubrique Sujets de l'heure.

[Annexe : présentation du projet](#)